

L'américanité de la dramaturgie québécoise

Lucie Robert

Volume 26, numéro 2, automne 1990

L'Amérique de la littérature québécoise

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/035816ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/035816ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (imprimé)

1492-1405 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Robert, L. (1990). L'américanité de la dramaturgie québécoise. *Études françaises*, 26(2), 61–64. <https://doi.org/10.7202/035816ar>

L'américanité de la dramaturgie québécoise

LUCIE ROBERT

Ma première remarque concerne l'interprétation que les intervenants ont faite jusqu'à maintenant du titre du présent colloque : «Les relations littéraires Québec-États-Unis» ont depuis ce matin été réduites le plus souvent à une réflexion, fort intéressante par ailleurs, sur l'«américanité» de la littérature québécoise. Dans ce sens, ces relations ont été conçues comme des réseaux d'influence, de là-bas vers ici, comme un système d'emprunts référentiels ou formels, comme la vision que l'on a, du Québec, de la société américaine. Plutôt que de refaire le colloque, j'aimerais ici m'inscrire dans ce champ de réflexion et soumettre à la discussion quelques idées — que je présenterai sous la forme de propositions générales — quant au lieu d'inscription d'une problématique de l'américanité dans la dramaturgie québécoise¹.

1. À cette introduction, Sherry Simon a réagi en rappelant que les vraies relations littéraires entre le Québec et les États-Unis sont inscrites dans la loi sur le libre-échange, loi qui a soulevé des passions dans les milieux culturels canadiens, mais qui n'a pas fait l'objet d'un réel débat au Québec. Je crois que Sherry Simon sous-estime la réaction québécoise contre la loi sur le libre-échange, mais elle a parfaitement raison de souligner l'absence de passion dans ce débat au Québec, ainsi que le déplacement que le présent colloque a effectué dans l'étude des relations littéraires entre le Québec et les États-Unis. Qui cependant parmi nous a envie véritablement de limiter ces relations à une économie dont la gestion et la compréhension échappent à notre discipline et doivent être confiées aux spécialistes de ces questions de droit international? Il est beaucoup plus passionnant de scruter l'imaginaire et de réfléchir aux relations littéraires sur un plan symbolique. C'est ce que j'ai tenté de faire.

Première proposition: L'américanité ne peut pas être étudiée en soi. Elle est pour l'instant postulée plutôt qu'analysée. Pour analyser l'américanité en soi, il nous faudrait pouvoir en dégager une définition essentielle. Je doute que cette définition soit possible, à moins de réduire l'Amérique tout entière à cette définition. Aussi aurais-je tendance à concevoir la problématique générale de l'américanité comme un questionnement sur l'identité. L'objectif de ma recherche sera donc de spécifier le lieu et les modalités d'inscription de ce questionnement dans le texte dramaturgique.

Deuxième proposition: L'américanité est indissociable de la francité. Si l'américanité est une nouvelle manière de poser la question de l'identité, penser l'américanité de la dramaturgie québécoise est donc remettre en question la francité de cette même dramaturgie ou, tout au moins, analyser les relations entre ces deux éléments. L'américanité et la francité peuvent ainsi être conçues comme les côtés pile et face d'une même pièce de monnaie.

Troisième proposition: La question de l'américanité s'inscrit dans la problématique de l'institution. Dans l'étude des rapports entre l'individu et la loi — c'est le sens que je donne à la problématique de l'institution —, l'individu est un criminel en puissance. Le point de vue individuel est donc celui de la création et de la manière dont les écrivains négocient la norme, de même que son contraire, dans leur écriture. Dans la dramaturgie québécoise, la francité a été traditionnellement associée à la norme linguistique, littéraire et classique. La réflexion des dramaturges sur l'américanité peut ainsi être envisagée comme la quête d'une position contre-institutionnelle. Cela suppose évidemment que l'on considère la dramaturgie comme une écriture spécifique, comme un langage, comme un genre, à entendre, à lire et à étudier en tant que tel.

Quatrième proposition: Dans la dramaturgie, le lieu d'inscription de cette problématique m'apparaît se situer non tant dans la thématique, c'est-à-dire dans le sujet ou dans le référent de la pièce, que dans la gestion de la langue. La dramaturgie pose en effet de manière spécifique, à la définition même du genre, la question de la langue, langue orale, c'est-à-dire conçue pour être dite, mais à partir d'une langue écrite, puisque texte à l'origine. De même, la situation linguistique est la condition du dialogue.

Cinquième proposition: La réflexion sur l'américanité est également liée à une réflexion sur le pouvoir, sur la domination, dont elle serait en quelque sorte la représentation. Dans la littérature québécoise, on a souvent situé le problème de la domination au cœur d'une réflexion sur la langue. On relira ainsi les écrits d'Octave Crémazie et d'Alfred DesRochers sur cette question, de même que les pages de la revue *Parti pris* où se trouvent associées la grammaire et la colonisation. On pourra analyser les réponses apportées dans le texte même par les dramaturges à ces questions comme une position nouvelle par rapport à un vieux problème.

Sixième proposition: La fonction particulière de la langue au théâtre a entraîné les dramaturges à penser la création d'une langue orale et théâtralisée distincte de la langue écrite et littéraire. Ce travail a été réalisé dans les années soixante et soixante-dix au Québec au cœur d'un processus plus large menant à la création d'une institution théâtrale québécoise autonome, distincte à la fois du théâtre canadien-français qui l'avait précédée et de la littérature qui s'écrivait parallèlement². La création d'une langue orale fictive, qu'on a appelée le «joual», apparaît ainsi comme une des formes de théâtralisation de la langue. Dans les pièces elles-mêmes, la «joualisation» est accompagnée le plus souvent par une thématique du carnaval, carnavalisation de la norme et de la littérature, en particulier de la littérature française, qu'a analysée Annie Brisset³.

Septième proposition: Cette problématique de la langue est liée à la situation d'origine coloniale que le Québec, les États-Unis, le Mexique et l'Amérique du Sud partagent, et à la relation particulière et ambivalente que ces États entretiennent avec leur mère-patrie. Pour les dramaturges québécois, la création du joual et d'une langue orale avait pour objectif de légitimer les usages québécois de la langue française, comme l'avait fait Webster au XIX^e siècle pour la langue anglaise, usages qui ne peuvent pas être réduits à des canadianismes ou à des québécismes de bon aloi, car ceux-ci ne sont que des formes folkloriques de la norme française. L'usage recherché ici renvoie à la simplification des styles (la création d'une langue simple, pour reprendre l'expression de Renée Balibar⁴), dont l'oralisation, que le joual sert à écrire, est une des formes.

La recherche qui devrait normalement appuyer ces propositions n'est pas encore entièrement réalisée. Aussi souhaiterais-je que la discussion s'engage sur la pertinence et l'intérêt de l'orientation que je propose plutôt que sur les éventuelles conclusions de la recherche. Il s'agit pour moi de trouver un sens à un ensemble de répliques et de personnages qui, dans la dramaturgie québécoise des années soixante et soixante-dix, confondent la norme, la littérature et la France, et leur opposent, comme une contre-figure, le cinéma, image de l'Amérique.

Les dramaturges rejoignent ainsi à leur manière les autres écrivains des années soixante, en particulier ceux de *Parti pris*, qui associent norme linguistique et colonialisme dans la formule «Nous sommes colonisés par la grammaire». À la différence que, pour ces dramaturges en quête d'un langage théâtral, la norme est aussi celle de la littérature

2. J'ai étudié ce processus d'institution spécifique dans «Le nouveau théâtre québécois», étude à paraître en 1990 dans Robert Lecker (édit.), *The Canadian Canon. Essays in Literary Value*, Toronto, University of Toronto Press.

3. «Translation & Parody. Quebec Theatre in the Making», *Canadian Literature*, 117, été 1988, p. 92-106.

4. *L'Institution du français*, Paris, Presses universitaires de France, 1985.

et qu'au premier slogan ils en joignent un second : « Nous sommes colonisés par la littérature ». Le fait que l'Amérique et le cinéma soient réunis dans une figure contre-institutionnelle semble le confirmer dans la dramaturgie des années quatre-vingt.